



**SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION HORS TEMPS
SCOLAIRE DU GYMNASSE DEPARTEMENTAL AFFECTÉ AU COLLEGE GOUNOD AU PROFIT
DE LA COMMUNE DE SAINT CLOUD**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22,
et L. 2122-23,

Vu l'article 1-5 de la délibération n°2021-77 en date 16 décembre 2021, aux termes duquel le Conseil
municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de décider de la conclusion
et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Cloud sollicite aux bénéfices des services et évènements
municipaux, associatifs et évènement des particuliers, l'utilisation du gymnase Gounod dans le cadre
sportif,

DÉCIDE :

ARTICLE. 1 : De signer une convention de mise à disposition du gymnase Gounod, situé 6 bis rue
Gounod à Saint-Cloud, en dehors du temps scolaire, avec le collège Gounod, représenté par la
principale du collège, , et le Département des Hauts-de-Seine, (2 à
16 boulevard Soufflot 92015 Nanterre cedex), représenté par le Président du Conseil Départemental,
Monsieur Georges SIFFREDI,

ARTICLE. 2 : La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date
de signature,

ARTICLE. 3 : La contribution pour cette prestation sera calculée sur la base d'un tarif horaire
forfaitaire fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil départemental,

ARTICLE. 6 : La Directrice Générale des services et le Trésorier municipal sont chargés, chacun en
ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE. 7 : Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
(CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil
municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 14 OCT. 2022

Numéro AR. - Préfecture :

22 17625

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le

14 OCT. 2022

Acte exécutoire en date du :

14 OCT. 2022

Fait à Saint-Cloud, 14 OCT. 2022



LE MAIRE,

Eric BERDOATI